

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

**Siège Social** : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis –

**La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

**BILAN (exprimé en dinars )**

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2024				
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023	
<b>AC1</b>	<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>3.1</b>				
<b>AC11</b>	Investissement de recherche et de developpement	<b>3.1.1</b>	42 585	42 585	-	-
<b>AC12</b>	Concessions, brevets, licences, marques	<b>3.1.2</b>	720 552	595 281	125 271	2 012
			<b>763 137</b>	<b>637 866</b>	<b>125 271</b>	<b>2 012</b>
<b>AC2</b>	<b>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</b>	<b>3.2</b>				
<b>AC21</b>	Installations techniques et machines	<b>3.2.1</b>	1 586 042	1 119 171	466 870	602 802
<b>AC22</b>	Autres installations, outillage et mobilier	<b>3.2.2</b>	350 816	221 726	129 090	94 711
<b>AC23</b>	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			<b>1 937 807</b>	<b>1 340 897</b>	<b>596 910</b>	<b>698 464</b>
<b>AC3</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>3.3</b>				
<b>AC31</b>	<b>Terrains et constructions</b>					
<b>AC311</b>	Terrains et constructions d'exploitation	<b>3.3.1</b>	9 911 502	142 519	9 768 983	3 556 948
<b>AC312</b>	Terrains et constructions hors exploitation	<b>3.3.2</b>	21 125 466	1 642 709	19 482 757	18 930 494
<b>AC33</b>	<b>Autres placements financiers</b>					
<b>AC331</b>	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	<b>3.3.3</b>	133 032 396	5 962 100	127 070 295	105 113 121
<b>AC332</b>	Obligations et autres titres à revenu fixe	<b>3.3.4</b>	485 049 508	1 472 399	483 577 109	446 257 555
<b>AC334</b>	Autres prêts	<b>3.3.5</b>	3 601 113	-	3 601 113	2 633 585
<b>AC34</b>	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	<b>3.3.6</b>	1 421 493	-	1 421 493	1 716 700
<b>AC4</b>	<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>3.3.7</b>	14 291 672	-	14 291 672	13 024 137
			<b>668 433 150</b>	<b>9 219 727</b>	<b>659 213 423</b>	<b>591 232 539</b>
<b>AC5</b>	<b>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>3.4</b>				
<b>AC520</b>	Provisions d'assurances vie	<b>3.4.1</b>	14 363 238	-	14 363 238	12 531 130
<b>AC530</b>	Provision pour sinistres vie	<b>3.4.2</b>	10 737 396	-	10 737 396	11 971 606
			<b>25 100 634</b>	<b>-</b>	<b>25 100 634</b>	<b>24 502 736</b>
<b>AC6</b>	<b>CRÉANCES</b>	<b>3.5</b>				
<b>AC61</b>	<b>Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>					
<b>AC611</b>	Primes acquises et non émises	<b>3.5.1</b>	152 355	-	152 355	106 431
<b>AC612</b>	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	<b>3.5.2</b>	9 574 564	1 518 350	8 056 214	6 367 434
<b>AC62</b>	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>3.5.3</b>	12 762 870	-	12 762 870	6 943 130
<b>AC63</b>	<b>Autres créances</b>					
<b>AC631</b>	Personnel	<b>3.5.4</b>	83 865	-	83 865	45 622
<b>AC632</b>	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	<b>3.5.5</b>	14 844 266	-	14 844 266	10 627 042
<b>AC633</b>	Débiteurs divers	<b>3.5.6</b>	5 361 092	-	5 361 092	5 958 648
			<b>42 779 012</b>	<b>1 518 350</b>	<b>41 260 662</b>	<b>30 048 308</b>
<b>AC7</b>	<b>AUTRES ÉLEMENTS D'ACTIF</b>	<b>3.6</b>				
<b>AC71</b>	<b>Avoirs en banques, CCP chèques et caisse</b>	<b>3.6.1</b>	5 756 507	1 464 113	4 292 394	12 389 296
<b>AC72</b>	<b>Charges reportées</b>					
<b>AC722</b>	Autres charges à répartir	<b>3.6.2</b>	216 454		216 454	324 681
<b>AC73</b>	<b>Comptes de régularisation Actif</b>					
<b>AC731</b>	Intérêts et loyers acquis non échus	<b>3.6.3</b>	23 481 258	118 271	23 362 987	20 843 558
<b>AC733</b>	Autres comptes de régularisation	<b>3.6.4</b>	9 176 002	-	9 176 002	7 145 330
			<b>38 630 221</b>	<b>1 582 383</b>	<b>37 047 838</b>	<b>40 702 865</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>777 643 961</b>	<b>14 299 224</b>	<b>763 344 738</b>	<b>687 186 924</b>

## BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		<b>4.1</b>		
CP1	Capital social		25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		78 202 353	68 386 727
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		3 283	2 420
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>118 038 443</b>	<b>108 221 955</b>
CP6	Résultat de l'exercice		20 180 473	17 835 863
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>			<b>138 218 916</b>	<b>126 057 818</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>4.2</b>		
PA2	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>4.2.1</b>		
PA23	Autres provisions	4.2.1.1	39 140	40 981
			<b>39 140</b>	<b>40 981</b>
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>4.2.2</b>		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.2.1	514 645 713	453 909 610
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	40 364 831	42 944 417
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ris	4.2.2.3	13 598 562	12 958 197
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	2 061 799	2 472 872
PA4	<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>	<b>4.2.2.5</b>	14 291 671	13 024 136
			<b>584 962 575</b>	<b>525 309 233</b>
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	<b>4.2.3</b>	<b>25 025 330</b>	<b>24 412 982</b>
PA6	<b>Autres dettes</b>	<b>4.2.4</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	3 398 223	3 854 047
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	6 670 852	2 614 819
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	84 474	75 211
PA632	Personnel	4.2.4.4	1 540 876	1 444 022
PA633	Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités pu	4.2.4.5	1 227 192	1 433 991
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 960 813	1 782 229
			<b>14 882 429</b>	<b>11 204 319</b>
PA7	<b>Autres passifs</b>	<b>4.2.5</b>		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	216 347	161 591
			<b>216 347</b>	<b>161 591</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>625 125 822</b>	<b>561 129 106</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			<b>763 344 738</b>	<b>687 186 924</b>

## ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE ( exprimé en dinars )

		Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2023
PRV1	<b>Primes</b>	5.1	128 371 243	- 11 667 449	116 703 793	100 231 239
PRV11	Primes émises		128 371 243	- 11 667 449	116 703 793	100 231 239
PRV2	<b>Produits des placements</b>	5.2	52 827 417		52 827 417	45 431 266
PRV21	Revenus des placements		37 582 682		37 582 682	34 301 472
PRV22	Autres produits de placements		11 120 749		11 120 749	8 402 900
PRV23	Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 720 980		1 720 980	216 119
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements		2 403 006		2 403 006	2 510 775
PRV3	<b>Plus values non réalisées sur placements</b>	5.3	1 218 947		1 218 947	519 949
PRV4	<b>Autres produits techniques</b>		-		-	781
CHV1	<b>Charges de sinistres</b>	5.4	- 60 981 858	6 874 485	- 54 107 373	- 41 480 875
CHV11	Montants payés	5.4.1	- 63 561 444	8 108 694	- 55 452 750	- 38 652 130
CHV12	Variation de la provision pour sinistres		2 579 586	- 1 234 210	1 345 376	- 2 828 745
CHV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	-	- 62 232 928	1 832 108	- 60 400 821	- 57 629 904
CHV21	Provisions d'assurances vie	-	- 60 736 102	1 832 108	- 58 903 995	- 55 418 389
CHV22	Autres provisions techniques	-	- 229 291		- 229 291	- 1 480 019
CHV23	Provisions sur contrats en unités de comptes	-	- 1 267 535		- 1 267 535	- 731 496
CHV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		-	258 125	258 125	246 913
CHV4	<b>Frais d'exploitation</b>	5.5	- 21 600 786	59 488	- 21 541 298	- 20 265 192
CHV41	Frais d'acquisition	5.5.1	- 15 520 400		- 15 520 400	- 15 020 548
CHV43	Frais d'administration	5.5.2	- 6 080 386		- 6 080 386	- 5 337 058
CHV44	Commissions reçues des réassureurs			59 488	59 488	92 414
CHV5	<b>Autres charges techniques</b>	5.6	- 1 426 889		- 1 426 889	- 641 941
CHV9	<b>Charges de Placements</b>	5.7	- 8 568 816		- 8 568 816	- 4 103 082
CHV91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'		- 2 446 489		- 2 446 489	- 2 251 748
CHV92	Correction de valeurs sur placements		- 5 432 758		- 5 432 758	- 1 819 742
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements		- 689 570		- 689 570	- 31 592
CHV72	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'</b>	5.9	- 7 431 307		- 7 431 307	- 7 059 821
RTV	<b>Sous total : Résultat technique</b>		20 175 022	- 2 643 244	17 531 778	15 249 332

## ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		17 531 778	15 249 332
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		7 431 307	7 059 821
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	58 148	51 000
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 121 546	- 98 307
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		24 899 687	22 261 847
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 3 495 714	- 3 278 506
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		21 403 973	18 983 340
	Eléments extraordinaires		- 1 223 500	- 1 147 477
	Résultat net de l'exercice		20 180 473	17 835 863

**État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		110 935 999	87 409 275
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	54 674 841	36 954 737
Encaissements des primes reçues (acceptations)		881 195	3 000 000
Décaissements de primes sur les cessions	-	997 354	2 872 840
Commissions versées aux intermédiaires	-	4 426 889	4 156 509
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	8 065 675	7 679 406
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	127 201 056	152 885 611
Encaissements liés à la cession de placements financiers		92 794 058	88 074 421
Remboursements de prêts		1 306 822	939 663
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	6 387 651	5 272 498
Produits financiers reçus		8 587 357	7 685 884
Autres mouvements		11 728	71 219
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>12 763 693</b>	<b>- 22 783 576</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	87 031	238 139
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	6 083 852	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>- 6 170 884</b>	<b>- 238 139</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	-	8 136 588	7 337 721
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b>- 8 136 588</b>	<b>- 7 337 721</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice		3 246 078	33 605 515
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 702 300	3 246 078

## Annexe 6

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES AU 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b><u>Engagements recus</u></b>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## ARRETES AU 31/12/2024

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

### Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

### Faits marquants de l'exercice :

- Au 31 décembre 2024, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **129 966 861 DT** contre 113 301 431 DT au 31 décembre 2023, soit une progression de **14,71%**.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2024 s'élève à **25 647 869 DT** contre 18 707 698 DT en 2023 enregistrant une hausse de **37,10%**.
- Au 31 décembre 2024, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **59 653 342 DT**, pour s'établir à **584 962 575 DT** contre 525 309 233 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **11,36%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **44 258 600 DT** au 31 décembre 2024 contre 41 328 184 DT une année auparavant, soit une augmentation de **7,09%**.



- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **14,97%** au 31 décembre 2024, pour s'établir à **17 531 778 DT** contre 15 249 332 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **13,15%** au 31 décembre 2024, pour s'établir à **20 180 473 DT** contre 17 835 863 DT l'année précédente.

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés**

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

### **Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	<b>33%</b>
Agencements, Aménagements et Installations	<b>10%</b>
Matériel de Transport	<b>20%</b>
Matériel informatique	<b>15%</b>
Equipements de bureau	<b>10%</b>

### **Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers**

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

#### **Note 2-2-1 : Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

#### **Note 2-2-2 : Placements financiers**

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

### **Note 2-3 : Provisions techniques**

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,
- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

**Provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour frais de gestion :** Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :** Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéficiaires sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour sinistres à payer :** Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

#### **Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour sinistres à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions d'égalisation :** Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

### **Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :**

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions des contrats en unités de compte :** Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

### **Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :**

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

### **Note 2-4 : Sinistres et provisions sur sinistres**

- Les sinistres et les provisions sur sinistres conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Année d'inventaire 2024	Exercice de survenance						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	17 012 056	19 409 518	27 555 176	34 927 510	41 843 569	40 170 683	53 771 973
Provision pour sinistre à payer	1 157 769	2 240 682	3 537 999	5 214 093	3 786 721	6 020 089	12 884 324
Primes nettes	58 489 464	66 144 458	77 268 613	91 754 145	103 333 424	111 592 669	128 247 619
% sinistres / primes nettes	31%	33%	40%	44%	44%	41%	52%

- La différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice 2024	Prestations payées au cours de l'exercice 2024 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2024 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs
Montant	42 944 417	7 648 684	27 480 507

- Détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions paragraphe 49 de la NC29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Intitulé	Décès	Mixte	Capitalisation	Unités Cpte	Acceptation Vie	Somme
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2024 pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus			658 496		2 000	<b>660 496</b>

### Note 2-5 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

### Note 2-6 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à

jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- ✓ D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- ✓ De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- ✓ D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

### Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	49,41 %
Frais d'acquisition des contrats	24,48 %
Frais de gestion des sinistres	18,85 %
Frais de gestion des placements	1,87 %
Autres charges techniques	5,39 %
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2024	Part%	31/12/2023	Part%
<b>Salaires</b>	5 206 859	73,94%	5 044 893	76,52%
<b>Charges sociales</b>	926 564	13,16%	871 267	13,22%
<b>Autres</b>	908 651	12,90%	676 382	10,26%
<b>Total</b>	<b>7 042 074</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 592 541</b>	<b>100,00%</b>

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégorie	nombre
<b>Cadres de Direction</b>	19
<b>Cadres Supérieurs</b>	40
<b>Personnel d'encadrement</b>	12
<b>Agents d'exécution</b>	2
<b>Autres</b>	3
<b>Total</b>	<b>76</b>



## **Note 2-7 : Note sur les parties liées**

### **Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées**

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

### **Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées**

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

### **Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées**

#### **Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA**

Note 2-7-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié, en sous-traitance, à la société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002

Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

Note 2-7-3-1-4 Contrat de vente entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Assurances Maghrebias SA

Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** a cédé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

**Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Assurances Maghrebias Immobiliere SA**

Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2024**, le loyer est fixé à **38 163 DT HT**.

Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2024** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **106 326 DT HT**.

### **Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebia Vie SA et la société Codway SA**

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebia Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2024**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **380 234 DT HT**.

### **Note 2-7-3-4 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebia Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA**

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **649 834 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

## Note 3 : Les actifs

### 3-1 : Les actifs incorporels

#### 3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2024 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et developpement	42 585	42 585	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>42 585</b>	<b>42 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

#### 3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **125 271 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	720 552	595 281	125 271	2 012	123 259	6125,27%
<b>Total</b>	<b>720 552</b>	<b>595 281</b>	<b>125 271</b>	<b>2 012</b>	<b>123 259</b>	<b>6125,27%</b>

### 3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

#### 3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **466 870 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	646 781	464 595	182 186	236 660	54 474	-23,02%
Matériels de transport	464 524	317 320	147 204	228 626	81 421	-35,61%
Matériels informatique	474 736	337 256	137 480	137 517	37	-0,03%
<b>Total</b>	<b>1 586 042</b>	<b>1 119 171</b>	<b>466 870</b>	<b>602 802</b>	<b>135 932</b>	<b>-22,55%</b>

#### 3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **129 090DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	276 703	186 410	90 293	80 386	9 906	12,32%
Autres immobilisations	74 113	35 315	38 798	14 325	24 473	170,84%
<b>Total</b>	<b>350 816</b>	<b>221 726</b>	<b>129 090</b>	<b>94 711</b>	<b>34 379</b>	<b>36,30%</b>

### 3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	223 024 508	1 472 399	0	221 552 109	221 552 109	0
Emprunts obligataires	111 525 000	0	0	111 525 000	111 525 000	0
Placements immobiliers	31 036 968	0	1 785 228	29 251 740	28 313 720	938 020
Actions de sociétés cotées en bourse	45 008 329	4 156 162	0	40 852 167	40 852 167	0
Parts et actions dans les OPCVM	25 559 048	1 306 361	0	24 252 687	23 032 826	1 219 861
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	0
Actions et titres non cotées	61 494 977	499 577	0	60 995 401	43 425 671	17 569 729
Autres placements	150 500 000	0	0	150 500 000	150 500 000	0
Avances sur contrats vie	2 794 775	0	0	2 794 775	2 794 775	0
Actifs représentatifs des contrats en unités de comptes	14 291 672	0	0	14 291 672	14 291 672	0
<b>Total</b>	<b>666 205 317</b>	<b>7 434 499</b>	<b>1 785 228</b>	<b>656 985 590</b>	<b>637 257 980</b>	<b>19 727 610</b>

#### 3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **9 768 983 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	4 262 998	-	4 262 998	3 005 698	1 257 300	41,83%
Constructions d'exploitation	5 648 504	142 519	5 505 985	551 250	4 954 735	898,82%
<b>Total</b>	<b>9 911 502</b>	<b>142 519</b>	<b>9 768 983</b>	<b>3 556 948</b>	<b>6 212 035</b>	<b>174,65%</b>

La société MAGHREBIA VIE a acquis auprès de la société Assurances MAGHREBIA la totalité de l'immeuble sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé à la somme de **5 878 060 DT**.

### 3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **19 482 757 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	10 316 618	-	10 316 618	10 316 618	-	0,00%
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 642 709	6 218 119	6 413 865	- 195 747	-3,05%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 948 020		2 948 020	2 200 010	748 010	34,00%
<b>Total</b>	<b>21 125 466</b>	<b>1 642 709</b>	<b>19 482 757</b>	<b>18 930 494</b>	<b>552 263</b>	<b>2,92%</b>

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

### 3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 de **127 070 295 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	62 465 018	499 577	61 965 441	36 340 448	25 624 993	70,51%
Actions cotées et parts OPCVM	70 567 378	5 462 524	65 104 854	68 772 673	- 3 667 818	-5,33%
<b>Total</b>	<b>133 032 396</b>	<b>5 962 100</b>	<b>127 070 295</b>	<b>105 113 121</b>	<b>21 957 175</b>	<b>20,89%</b>

### 3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **483 577 109 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	161 024 508	1 472 399	159 552 109	162 550 055	- 2 997 947	-1,84%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	150 500 000	-	150 500 000	109 000 000	41 500 000	38,07%
Emprunts obligataires	173 525 000	-	173 525 000	174 707 500	- 1 182 500	-0,68%
<b>Total</b>	<b>485 049 508</b>	<b>1 472 399</b>	<b>483 577 109</b>	<b>446 257 555</b>	<b>37 319 553</b>	<b>8,36%</b>

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6% 04/2024	-	-	-	4 079
- BTA 6% 01/2024	-	-	-	141
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	32 168	4 715
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	290 920	62 077
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	946 780	195 174
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	249 045	41 654
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	956 931	206 959
- BTA 6,5% 06/2025	13 824 776	15 891 000	1 869 539	404 575
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	2 835 807	661 223
-BTA 7,4% 02/2030	24 873 453	27 774 000	1 031 494	274 166
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	310 014	104 384
-BTA 7.3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	325 988	94 711
-BTA 7.5% 01/2028	457 000	500 000	20 583	6 080
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	253 325	79 439
<b>TOTAL</b>	<b>161 024 508</b>	<b>180 268 000</b>	<b>9 122 594</b>	<b>2 139 378</b>

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

### 3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **3 601 113 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Avance / contrats Vie	2 055 038	1 836 797	218 241	11,88%
Prêts aux personnel F.S	806 339	791 423	14 916	1,88%
Avance / contrats sacre capitalisation	739 737	5 365	734 372	13687,13%
<b>Total</b>	<b>3 601 113</b>	<b>2 633 585</b>	<b>967 529</b>	<b>36,74%</b>

### 3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 de **1 421 493 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.



Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	1 421 493	1 716 700	- 295 207	-17,20%
<b>Total</b>	<b>1 421 493</b>	<b>1 716 700</b>	<b>- 295 207</b>	<b>-17,20%</b>

### 3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **14 291 672 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	3 948 269	3 826 669	121 599	3,18%
FCP Maghrebica modere	4 385 290	4 262 525	122 766	2,88%
FCP Maghrebica prudence	5 637 307	4 661 678	975 629	20,93%
FCP Maghrebica select actions	320 807	273 265	47 542	17,40%
<b>Total</b>	<b>14 291 672</b>	<b>13 024 137</b>	<b>1 267 536</b>	<b>9,73%</b>

## 3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

### 3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **14 363 238 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions mathématiques	14 363 238	12 531 130	1 832 108	14,62%
<b>Total</b>	<b>14 363 238</b>	<b>12 531 130</b>	<b>1 832 108</b>	<b>14,62%</b>

### 3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2024 de **10 737 396 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour sinistres	10 737 396	11 971 606	- 1 234 210	-10,31%
<b>Total</b>	<b>10 737 396</b>	<b>11 971 606</b>	<b>- 1 234 210</b>	<b>-10,31%</b>

## 3-5 : Créances

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	<b>Créances</b>				
AC61	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>7 002 174</b>	<b>2 724 744</b>	<b>0</b>	<b>9 726 919</b>
AC611	Primes acquises et non émises	112 778	39 577	0	152 355
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	6 889 397	2 685 167	0	9 574 564
AC62	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>6 868 045</b>	<b>5 894 825</b>	<b>0</b>	<b>12 762 870</b>
AC63	<b>Autres créances</b>	<b>15 606 643</b>	<b>4 682 580</b>	<b>0</b>	<b>20 289 223</b>
AC631	Personnel	83 865	0	0	83 865
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 844 266	0	0	14 844 266
AC633	Débiteurs divers	678 512	4 682 580	0	5 361 092
		<b>29 476 863</b>	<b>13 302 149</b>	<b>0</b>	<b>42 779 012</b>

### 3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **152 355 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Primes acquises et non émises	192 400	130 588	61 812	47,33%
Primes à annuler	- 40 045	- 24 157	- 15 888	65,77%
<b>Total</b>	<b>152 355</b>	<b>106 431</b>	<b>45 924</b>	<b>43,15%</b>

### 3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **8 056 214 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Créances sur assurés	9 574 564	7 749 661	1 824 903	23,55%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 518 350	- 1 382 227	- 136 123	9,85%
<b>Total</b>	<b>8 056 214</b>	<b>6 367 434</b>	<b>1 688 780</b>	<b>26,52%</b>

### 3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **12 762 870 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	12 762 870	6 943 130	5 819 740	83,82%
<b>Total</b>	<b>12 762 870</b>	<b>6 943 130</b>	<b>5 819 740</b>	<b>83,82%</b>

### 3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **83 865 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Avance sur salaires	75 716	35 507	40 210	113,25%
Prise en charge	8 149	10 110	- 1 961	-19,40%
Autres	-	6	- 6	-100,00%
<b>Total</b>	<b>83 865</b>	<b>45 622</b>	<b>38 243</b>	<b>83,82%</b>

### 3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **14 844 266 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	14 844 266	10 627 042	4 217 224	39,68%
<b>Total</b>	<b>14 844 266</b>	<b>10 627 042</b>	<b>4 217 224</b>	<b>39,68%</b>

### 3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **5 361 092 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Gestionnaire d'actifs	166 203	758 504	- 592 301	-78,09%
Compte d'attente	367 594	119 941	247 653	206,48%
Assurances MAGHREBIA	4 767 795	5 020 703	- 252 909	-5,04%
Débiteurs divers	59 501	59 501	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 361 092</b>	<b>5 958 648</b>	<b>- 597 556</b>	<b>-10,03%</b>

### 3-6 : Autres éléments d'actif

#### 3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **4 292 394 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Banques	1 701 760	3 245 697	- 1 543 937	-47,57%
Caisse	540	381	159	41,84%
Vir à recevoir	1 671 472	5 654 313	- 3 982 841	-70,44%
Chèques à enc	918 622	3 488 904	- 2 570 282	-73,67%
Chèques impayés	1 216 939	891 565	325 374	36,49%
Valeurs contentieuses	247 174	72 981	174 192	238,68%
Prov deprecia <sup>o</sup> créances/ Ass directes	- 1 464 113	- 964 546	- 499 567	51,79%
<b>Total</b>	<b>4 292 394</b>	<b>12 389 296</b>	<b>- 8 096 901</b>	<b>-65,35%</b>

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

### 3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **216 454 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges à répartir	216 454	324 681	- 108 227	-33,33%
<b>Total</b>	<b>216 454</b>	<b>324 681</b>	<b>- 108 227</b>	<b>-33,33%</b>

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des résorptions s'élève à 324 681 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 216 454 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotation aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
<b>F.A</b>	<b>541 136</b>			
<b>2022</b>		<b>108 227</b>	<b>108 227</b>	<b>432 909</b>
<b>2023</b>		<b>108 227</b>	<b>216 454</b>	<b>324 681</b>
<b>2024</b>		<b>108 227</b>	<b>324 681</b>	<b>216 454</b>
<b>2025</b>		<b>108 227</b>	<b>432 909</b>	<b>108 227</b>
<b>2026</b>		<b>108 227</b>	<b>541 136</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>541 136</b>		

### 3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **23 362 987** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Intérêts courus	23 300 559	20 631 077	2 669 482	12,94%
Loyers courus	180 699	212 481	- 31 783	-14,96%
Prov / Loyers courus	- 118 271	-	- 118 271	
<b>Total</b>	<b>23 362 987</b>	<b>20 843 558</b>	<b>2 519 429</b>	<b>12,09%</b>

### 3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **9 176 002** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	9 122 594	7 113 016	2 009 578	28,25%
Charges constatées d'avance	53 408	32 314	21 094	65,28%
<b>Total</b>	<b>9 176 002</b>	<b>7 145 330</b>	<b>2 030 672</b>	<b>28,42%</b>

## Note 4 : Capitaux propres et passifs

### 4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **138 218 916** DT contre 126 057 818 au 31-12-2023, enregistrant une hausse de 9,65%.

Le capital social s'élève à 25 000 000 DT constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Capital social	25 000 000	25 000 000	-	0,00%
<b>Réserves et primes liées au capital social</b>				
Réserve Légale	2 500 000	2 500 000	-	0,00%
Primes d'émission	25 400 000	25 400 000	-	0,00%
Reserve pour F.S	1 036 916	951 291	85 625	9,00%
Réserves Facultatives	49 265 437	39 535 437	9 730 000	24,61%
<b>Autres Capitaux Propres</b>				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
<b>Résultats reportés</b>	<b>3 283</b>	<b>2 420</b>	<b>863</b>	<b>35,67%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 180 473</b>	<b>17 835 863</b>	<b>2 344 609</b>	<b>13,15%</b>
<b>Total</b>	<b>138 218 916</b>	<b>126 057 818</b>	<b>12 161 098</b>	<b>9,65%</b>

Le résultat de l'exercice au 31-12-2024 est de **20 180 473 DT** soit **0,807 DT** par action contre 17 835 863 DT soit 0,713 DT par action réalisé au 31-12-2023.

Conformément au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 31 Mai 2024, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 serait comme suit :

<b>Bénéfice 2023</b>	<b>17 835 863,054 DT</b>
Report à nouveau antérieur	2 419,505 DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>17 838 282,559 DT</b>
Réserve légale	0,000 DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>17 838 282,559 DT</b>
Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>17 758 282,559 DT</b>
Réserves facultatives	9 730 000,000 DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>8 028 282,559 DT</b>
Dividendes (0,321 DT par action)	8 025 000,000 DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>3 282,559 DT</b>
Report à nouveau	3 282,559 DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>

### *Tableau d'évolution des capitaux propres*

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 31 Mai 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solles au 31/12/2023 Avant affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	39 535 437	951 291	2 420	17 835 863	126 057 818
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31-05-2024					9 730 000	80 000	863	- 9 810 863	-
Dividendes à distribuer								- 8 025 000	- 8 025 000
Solles au 31/12/2023 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	49 265 437	1 031 291	3 283	-	118 032 818

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	13 982 808	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>17 382 808</b>	<b>17 382 808</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

## 4-2 : Passif

### 4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

#### 4-2-1-1 : Autres provisions

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2024 un solde de **39 140 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres provisions	39 140	40 981	- 1 841	-4,49%
<b>Total</b>	<b>39 140</b>	<b>40 981</b>	<b>- 1 841</b>	<b>-4,49%</b>

### 4-2-2 : Provisions techniques brutes

#### 4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **514 645 713 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	511 118 333	450 844 670	60 273 663	13,37%
Prov pour frais de gestion	3 527 379	3 064 940	462 439	15,09%
<b>Total</b>	<b>514 645 713</b>	<b>453 909 610</b>	<b>60 736 102</b>	<b>13,38%</b>

#### 4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2024 présente un solde brut de **40 364 831 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	40 364 831	42 944 417	- 2 579 586	-6,01%
<b>Total</b>	<b>40 364 831</b>	<b>42 944 417</b>	<b>- 2 579 586</b>	<b>-6,01%</b>

#### 4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **13 598 562 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	13 598 562	12 958 197	640 365	4,94%
<b>Total</b>	<b>13 598 562</b>	<b>12 958 197</b>	<b>640 365</b>	<b>4,94%</b>

#### 4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2024 à une valeur de **2 061 799 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 061 799	2 472 872	- 411 073	-16,62%
<b>Total</b>	<b>2 061 799</b>	<b>2 472 872</b>	<b>- 411 073</b>	<b>-16,62%</b>



#### 4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2024 à **14 291 671 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	14 291 671	13 024 136	1 267 535	9,73%
<b>Total</b>	<b>14 291 671</b>	<b>13 024 136</b>	<b>1 267 535</b>	<b>9,73%</b>

#### 4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **25 025 330 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	25 025 330	24 412 982	612 348	2,51%
<b>Total</b>	<b>25 025 330</b>	<b>24 412 982</b>	<b>612 348</b>	<b>2,51%</b>

#### 4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	<b>Autres dettes</b>				
PA61	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>638 241</b>	<b>2 759 981</b>	<b>0</b>	<b>3 398 223</b>
PA62	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>2 680 345</b>	<b>3 990 506</b>	<b>0</b>	<b>6 670 852</b>
PA63	<b>Autres dettes</b>	<b>4 107 063</b>	<b>652 967</b>	<b>53 325</b>	<b>4 813 355</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	84 474		84 474
PA632	Personnel	1 540 876	0	0	1 540 876
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 227 192	0	0	1 227 192
PA634	Créditeurs divers	1 338 995	568 493	53 325	1 960 813
		<b>7 425 650</b>	<b>7 403 455</b>	<b>53 325</b>	<b>14 882 429</b>

#### 4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **3 398 223 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Commissions à servir	3 207 416	3 720 482	- 513 066	-13,79%
Dettes sur assurés	190 806	133 564	57 242	42,86%
<b>Total</b>	<b>3 398 223</b>	<b>3 854 047</b>	<b>- 455 824</b>	<b>-11,83%</b>

#### 4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **6 670 852 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	6 670 852	2 614 819	4 056 033	155,12%
<b>Total</b>	<b>6 670 852</b>	<b>2 614 819</b>	<b>4 056 033</b>	<b>155,12%</b>

#### 4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **84 474 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	84 474	75 211	9 263	12,32%
<b>Total</b>	<b>84 474</b>	<b>75 211</b>	<b>9 263</b>	<b>12,32%</b>

#### 4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 540 876 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 540 876	1 444 022	96 854	6,71%
<b>Total</b>	<b>1 540 876</b>	<b>1 444 022</b>	<b>96 854</b>	<b>6,71%</b>

#### 4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **1 227 192 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 227 192	1 433 991	- 206 799	-14,42%
<b>Total</b>	<b>1 227 192</b>	<b>1 433 991</b>	<b>- 206 799</b>	<b>-14,42%</b>

#### 4-2-4-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 960 813 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	59 295	88 580	- 29 285	-33,06%
Créditeurs divers	1 901 517	1 693 649	207 868	12,27%
<b>Total</b>	<b>1 960 813</b>	<b>1 782 229</b>	<b>178 584</b>	<b>10,02%</b>

#### 4-2-5 : Autres passifs

##### 4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **216 347 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
produits constatés d'avance	216 347	161 591	54 756	33,89%
<b>Total</b>	<b>216 347</b>	<b>161 591</b>	<b>54 756</b>	<b>33,89%</b>

### Note 5 : Etat de résultat technique

#### 5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **116 703 793 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Primes émises et acceptées	129 966 861	113 301 431	16 665 430	14,71%
Variation des primes acquises	61 812	2 381	59 431	2495,57%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 641 542	- 1 710 403	68 861	-4,03%
Variation des primes à annuler	- 15 888	- 740	- 15 148	2045,84%
Primes cédées	- 11 667 449	- 11 361 430	- 306 019	2,69%
<b>Total</b>	<b>116 703 793</b>	<b>100 231 239</b>	<b>16 472 555</b>	<b>16,43%</b>

La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	CA 2024	%	CA 2023	%
Réseau Direct & Producteurs	64 813 106	49,87%	57 010 073	50,32%
IMF	14 585 133	11,22%	14 949 863	13,19%
Banques	3 841 471	2,96%	3 980 428	3,51%
Agents	29 449 823	22,66%	25 813 926	22,78%
Bureaux Directs	8 169 732	6,29%	7 359 464	6,50%
Courtiers	9 107 596	7,01%	4 187 677	3,70%
<b>Total</b>	<b>129 966 861</b>	<b>100,00%</b>	<b>113 301 431</b>	<b>100,00%</b>

## 5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **52 827 417 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Revenus des immeubles	821 670	779 500	42 170	5,41%
Revenus des valeurs mobilières	5 010 323	4 002 302	1 008 021	25,19%
Revenus des obligations et titres	17 990 596	15 457 048	2 533 549	16,39%
Revenus des prêts sur contrats	145 808	113 486	32 321	28,48%
Revenus des autres placements	11 120 749	8 402 900	2 717 848	32,34%
Revenus des dépôts	478 838	596 238	- 117 400	-19,69%
Revenus des BTA	13 083 946	13 315 967	- 232 020	-1,74%
Différence sur le prix de remboursement	2 139 378	1 997 819	141 559	7,09%
Gains sur réalisations des placements	224 062	495 411	- 271 349	-54,77%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 720 980	216 119	1 504 861	696,31%
Profits de changes réalisés	39 566	17 545	22 021	125,52%
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	51 501	36 931	14 570	39,45%
<b>Total</b>	<b>52 827 417</b>	<b>45 431 266</b>	<b>7 396 150</b>	<b>16,28%</b>

## 5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde brut de **1 218 947 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	1 218 947	519 949	698 997	134,44%
<b>Total</b>	<b>1 218 947</b>	<b>519 949</b>	<b>698 997</b>	<b>134,44%</b>

## 5-4 : Charges de sinistres

### 5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **55 452 750 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	23 168 940	17 122 653	6 046 287	35,31%
Rachats	15 834 433	11 750 046	4 084 388	34,76%
Rachat partiel	19 938 355	13 182 659	6 755 696	51,25%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 8 108 694	- 6 991 225	- 1 117 470	15,98%
Sinistres acceptés	2 478 928	1 585 045	893 884	56,39%
Frais de gestion de sinistres	2 140 787	2 002 952	137 835	6,88%
<b>Total</b>	<b>55 452 750</b>	<b>38 652 130</b>	<b>16 800 620</b>	<b>43,47%</b>

## 5-5 : Frais d'exploitation

### 5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **15 520 400 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Commissions servies	9 622 415	9 670 973	- 48 558	-0,50%
Autres frais d'acquisition	5 897 985	5 349 574	548 410	10,25%
<b>Total</b>	<b>15 520 400</b>	<b>15 020 548</b>	<b>499 852</b>	<b>3,33%</b>

### 5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2024 de **6 080 386 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Frais d'administrations	6 080 386	5 337 058	743 327	13,93%
<b>Total</b>	<b>6 080 386</b>	<b>5 337 058</b>	<b>743 327</b>	<b>13,93%</b>

## 5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2024 de **1 426 889 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges techniques	1 426 889	641 941	784 948	122,28%
<b>Total</b>	<b>1 426 889</b>	<b>641 941</b>	<b>784 948</b>	<b>122,28%</b>

## 5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **8 568 816 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	237 491	95 448	142 043	148,82%
Frais sur valeurs mobilières	2 087 082	2 033 806	53 275	2,62%
Dotation aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
frais interne de gestion de valeur	121 916	122 494	- 578	-0,47%
Dotation aux provisions / dépréciat° placements	4 487 226	907 576	3 579 650	394,42%
Intérêts / dépôt reassurance vie	749 784	716 419	33 366	4,66%
Perte / réalisation des placements	640 828	31 592	609 236	1928,44%
Pertes de changes réalisées	48 742	-	48 742	
<b>Total</b>	<b>8 568 816</b>	<b>4 103 082</b>	<b>4 465 734</b>	<b>108,84%</b>

### 5-8 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Produits des placements Bruts	52 827 417	45 431 266	7 396 150	16,28%
Charges de placements	8 568 816	4 103 082	4 465 734	108,84%
Produits des placements Nets ( a )	44 258 600	41 328 184	2 930 416	7,09%
Capitaux propres ( b )	118 038 443	108 221 955	9 816 489	9,07%
Provisions techniques ( c )	584 962 575	525 309 233	59 653 342	11,36%
<b>Total [ (b x a) / (b + c) ]</b>	<b>7 431 307</b>	<b>7 059 821</b>	<b>371 486</b>	<b>5,26%</b>

### Note 6 : Etat de résultat

#### 6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **58 148 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres produits non techniques	58 148	51 000	7 148	14,02%
<b>Total</b>	<b>58 148</b>	<b>51 000</b>	<b>7 148</b>	<b>14,02%</b>

#### 6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **121 546 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges non techniques	121 546	98 307	23 239	23,64%
<b>Total</b>	<b>121 546</b>	<b>98 307</b>	<b>23 239</b>	<b>23,64%</b>

### 6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2024 de **3 495 714 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	3 495 714	3 278 506	217 208	6,63%
<b>Total</b>	<b>3 495 714</b>	<b>3 278 506</b>	<b>217 208</b>	<b>6,63%</b>

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2024 :

<b>RÉSULTAT COMPTABLE NET</b>	<b>20 180 473</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>10 147 581</b>
1- Charges non déductibles :	20 102
2- Provisions :	5 408 264
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	524 357
4- Contribution conjoncturelle (4%) :	699 143
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	3 495 714
<b>DÉDUCTIONS</b>	<b>12 849 480</b>
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 685 425
2- Gains de changes non réalisés :	15 439
3- Provisions déductibles :	3 974 313
4- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	5 174 303
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>17 478 573</b>

### Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### 7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2024, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **12 763 693 DT** contre -22 783 576 DT au 31-12-2023.

## 7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-6 170 884** DT contre -238 139 DT au 31-12-2023.

## 7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2024, un montant de **-8 136 588** DT contre -7 337 721 DT au 31-12-2023.

La trésorerie au 31-12-2024 s'élève à **1 702 300** DT contre 3 246 078 DT au 31-12-2023 enregistrant une variation de trésorerie de -1 543 778DT.

La liquidité au 31-12-2024 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Banques	1 701 760	3 245 697	- 1 543 937	-47,57%
Caisse	540	381	159	41,84%
<b>Total</b>	<b>1 702 300</b>	<b>3 246 078</b>	<b>- 1 543 778</b>	<b>-47,56%</b>





Annexe N° 8

Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2024

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-		42 585	42 585	-					42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	591 157	129 396		720 552	589 144	-	6 137				595 281	-	125 271
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>627 704</b>	<b>6 037</b>	<b>-</b>	<b>763 137</b>	<b>631 729</b>	<b>-</b>	<b>6 137</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>637 866</b>	<b>-</b>	<b>125 271</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 724 415	37 616	175 990	1 586 042	1 121 613	-	2 441				1 119 171	-	466 870
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	299 013	51 803	-	350 816	204 302	-	17 424				221 726	-	129 090
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 692 107</b>	<b>83 192</b>	<b>175 990</b>	<b>1 937 807</b>	<b>1 325 915</b>	<b>-</b>	<b>14 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 340 897</b>	<b>-</b>	<b>596 910</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	24 058 154	6 978 814		31 036 968	1 570 712	-	214 515				1 785 228	-	29 251 740
<b>3.2 Placements dans les entreprises liées</b>													
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>													
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	<b>558 672 514</b>	<b>497 732 505</b>	<b>434 722 002</b>	<b>621 683 017</b>	<b>-</b>	<b>4 668 253</b>	<b>-</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>-</b>	<b>7 434 499</b>	<b>614 248 517</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	107 336 721	31 317 951	5 622 277	133 032 396	-	2 223 600	4 487 226			748 727		5 962 100	127 070 295
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	448 702 208	463 750 000	427 402 700	485 049 508	-	2 444 652	-			972 253		1 472 399	483 577 109
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	2 633 585	2 664 554	1 697 026	3 601 113	-	-	-	-	-	-	-	-	3 601 113
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.5 Créances pour espèces déposées</b>	<b>1 716 700</b>	<b>-</b>	<b>295 207</b>	<b>1 421 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 421 493</b>
3.6 Placements des contrats en UC	13 024 137	9 862 058	8 594 522	14 291 672	-	-	-	-	-	-	-	-	14 291 672
<b>Total placements</b>	<b>597 471 504</b>	<b>514 573 377</b>	<b>443 611 731</b>	<b>668 433 150</b>	<b>1 570 712</b>	<b>4 668 253</b>	<b>214 515</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>1 785 228</b>	<b>7 434 499</b>	<b>659 213 423</b>
<b>Total général</b>	<b>599 791 316</b>	<b>514 662 606</b>	<b>443 787 721</b>	<b>671 134 094</b>	<b>3 528 356</b>	<b>4 668 253</b>	<b>235 635</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>3 763 991</b>	<b>7 434 499</b>	<b>659 935 604</b>

## Annexe 9

### Etat récapitulatif des placements au 31/12/2024

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins- value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 036 968	29 251 740	32 274 841	1 237 874
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O PCVM	107 473 347	102 817 608	107 311 078	- 162 269
Parts d'O PCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'O PCVM	25 559 048	24 252 687	29 368 254	3 809 206
O bligations et autres titres à revenu fixe	485 049 508	483 577 109	512 922 449	27 872 941
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	3 601 113	3 601 113	3 601 113	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 421 493	1 421 493	1 421 493	-
Autres dépôts				-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	14 291 672	14 291 672	14 291 672	-
<b>Total</b>	<b>668 433 149</b>	<b>659 213 422</b>	<b>701 190 900</b>	<b>32 757 751</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	646 477 707	637 257 980	672 151 066	25 673 358
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	14 698 986	14 698 986	14 698 986	-

## Annexe N° 11

### Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2024

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les placements dans des entreprises liées</u> <u>et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
<b>Revenu des placements immobiliers</b>	-	821 670	821 670	<i>PRV21</i>
<b>Revenu des participations</b>	-	40 884 998	40 884 998	<i>PRV21+PRV23+PRV24</i>
<b>Revenu des autres placements</b>	-	11 120 749	11 120 749	<i>PRV22</i>
<b>Total produits des placements</b>	-	52 827 417	52 827 417	
<b>Intérêts</b>	-	749 784	749 784	<i>CHV92</i>
<b>Frais externes</b>	-	2 324 573	2 324 573	<i>CHV91</i>
<b>Autres frais</b>	-	5 494 459	5 494 459	<i>CHV91+CHV92+CHV93</i>
<b>Total charges des placements</b>	-	8 568 816	8 568 816	



## Annexe N° 12

### Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et / ou réassurance vie) au 31-12-2024

	<u>Total</u>
Primes	128 371 243
Charges de prestations	-60 981 858
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-62 232 928
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	1 218 947
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 375 403</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-23 027 674</b>
Produits nets de placements	36 827 293
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>36 827 293</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-11 667 449
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	8 108 694
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	597 898
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	258 125
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	59 488
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-2 643 244</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>17 531 778</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	35 772 789
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	584 962 575
Provisions techniques brutes à l'ouverture	525 309 233
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	0

## Annexe N° 14

### Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
<b><u>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</u></b>	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365
<b><u>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</u></b>					
Provisions mathématiques moyennes	281 560 664	323 682 257	369 884 635	422 314 709	480 981 502
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers :  
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 31-12-2024

	<u>Raccordement</u>	<u>Total</u>
Primes	PRV11	128 371 243
Charges de prestations	CHV11	-60 981 858
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-62 232 928
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	1 218 947
<b>Solde de souscription</b>		<b>6 375 403</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-23 027 674</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	36 827 293
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
<b>Solde financier</b>		<b>36 827 293</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-11 667 449
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	8 108 694
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	597 898
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	258 125
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	59 488
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-2 643 244</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>17 531 778</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		35 772 789
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		584 962 575
Provisions techniques brutes à l'ouverture		525 309 233
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		0

# **Rapports du Commissaire Aux Comptes**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »**

**24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs,**

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 763 344 738 Dinars et un résultat net de l'exercice de 20 180 473 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.



### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Question clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **- Evaluation des provisions techniques :**

##### *Risque identifié*

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 584 962 575 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 763 344 738 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

##### *Synthèses de nos réponses :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provision techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des

provisions techniques et les conditions de leur représentation

- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
  - Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
  - Valider les cadrages comptabilité/gestion
  - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
  - Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
  - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
  - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

*Risque identifié*

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 659 213 423 DT au 31 décembre 2024.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

*Synthèses de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur

représentation

- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

*Tunis, le 28 Avril 2025*

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES***

**Emna RACHIKOU**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

***SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* a cédé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT.**

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**B.1 Convention de sous-traitance conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié, en sous-traitance, à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA* à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

### **B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

### **B.3 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***



La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

#### **B.4 Contrat de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2024**, le loyer est fixé à **38 163 DT HT**.

#### **B.5 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **106 326 DT HT**.

#### **B.6 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *CODWAY***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2024**, en contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant de **380 234 DT HT**.

### **B.7 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *UNION FINANCIERE HOLDING***

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **649 834 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

#### **1. *Emoluments du President du Conseil***

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 160.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024.

#### **2. *Emoluments du Directeur Général :***

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **3. *Emoluments de la Directrice Générale adjointe***

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **4. *Rémunération des membres du Conseil d'Administration***

Les jetons de présence pour l'exercice 2024 sont fixés à 5.000 DT Brut par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.

#### **5. Rémunération des membres des autres comités**

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 28 Avril 2025*

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Emna RACHIKOU**

**FMBZ KPMG TUNISIE**